Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 10

2 2 NOV. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-10_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont - La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M.TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VASSOUZE-FAURE).

Procurations: 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-10_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Prospective Territoriale

Objet : Convention de partenariat « COMMUNES, VERT L'AVENIR » avec GRDF pour favoriser la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 10

2 2 NOV. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-10_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

<u>Séance du 14 novembre 2019</u> Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Marion CLAUSTRE Service : Prospective Territoriale

Objet: Convention de partenariat « COMMUNES, VERT L'AVENIR » avec GRDF pour favoriser la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa compétence optionnelle suivante :

« 2-4- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

(...)

2-4-2- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- mise en œuvre d'un Agenda 21 local,
- actions de promotion visant à réduire les émissions de CO2,
- avant le 31/12/18, adoption d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) :
 - > pouvant être élaboré à l'échelle du SCOT si tous ses EPCI à fiscalité propre membres lui transfèrent la compétence ;
 - constituant le volet climat de l'Agenda 21 local ou du projet territorial de développement durable ;
 - > compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et prenant en compte le SCOT.

(obligation légale faite aux EPCI à fiscalité propre existant au 01/01/17 et regroupant plus de 20 000 habitants) »

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, le gouvernement s'est donné l'objectif de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030.

Au titre de sa compétence susvisée, le Grand Cahors est engagé dans la transition énergétique avec comme objectifs la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies respectueuses de l'environnement, au travers notamment de plusieurs démarches (Agenda 21, TEPCV, ENERPAT etc.) Ces objectifs sont aussi explicitement inscrits dans les stratégies globales et sectorielles suivantes : Projet de territoire, Programme local de l'habitat (PLH), Schéma de développement économique et touristique (SDET), projet de Plan local

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-10_14_11_2019-DE

Regu le 18/11/2019

d'urbanisme intercommunal (PLUI) compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), futur PCAET.

La société Gaz Réseau Distribution France (GRDF), distributeur de gaz, souhaite convertir en gaz les chauffages au fioul prédominants dans les communes de moins de 20 000 habitants. Sur le territoire du Grand Cahors, environ 800 logements seraient encore équipés de chaudières au fioul.

Le Grand Cahors en sa qualité de propriétaire de divers bâtiments est également concerné et intéressé par cette démarche. En effet, le schéma directeur des bâtiments programme des opérations d'entretien et de rénovation des bâtiments publics. Adaptation à l'usage, mise en accessibilité, mais aussi, pour ce qui concerne la présente convention, amélioration des performances énergétiques, figurent parmi les typologies d'interventions du Grand Cahors sur son patrimoine bâti.

GRDF souhaite ainsi remplacer ce mode de chauffage sur les communes de Cahors, Calamane, Douelle, Espère, Fontanes, Mercuès et Pradines sur lesquelles elle assure la distribution du gaz naturel. Pour ce faire, la société propose une aide de 400 € TTC pour toute demande de raccordement d'un client particulier, propriétaire d'une maison individuelle, ainsi qu'un accueil client.

Pour ce faire, GRDF propose au Grand Cahors, de conclure la convention de partenariat ciannexée « COMMUNES, VERT L'AVENIR », afin de valoriser cette action auprès des communes membres concernées et d'étudier la faisabilité de convertir au gaz naturel le parc immobilier communautaire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le partenariat et la convention « COMMUNES, VERT L'AVENIR » entre GRDF et le Grand Cahors, ci-annexée ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer les éventuels avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Jean-Mart VATS DUM-FAURI

sident.